

Guéret, le 3 octobre 2024

**Direction Aménagement du Territoire
Service Habitat Logement**

Affaire suivie par Julien SENUT
Ligne directe : 05 55 41 04 48
Email : julien.senut@agglo-grandgueret.fr

Monsieur le Vice-Président en charge
de l'habitat et de la programmation
du logement social,

Objet : Adoption définitive du Programme Local d'Habitat de la communauté
d'agglomération du Grand Guéret 2024/2030 – Mesures de publicité et d'affichage

Madame La Maire, Monsieur Le Maire,

Le conseil communautaire de la communauté d'Agglomération du Grand Guéret a adopté son Programme Local d'Habitat 2024/2030 lors du conseil communautaire du 26 septembre 2024.

L'article R302-12 du code de la construction et de l'habitation précise que la délibération adoptant le programme local de l'habitat doit être affichée pendant un mois au siège de l'établissement public de coopération intercommunale compétent et dans les mairies des communes membres.

De plus, le document complet, en version numérique, doit être tenu à disposition du public également dans les mairies de notre territoire.

A cette fin, vous trouverez annexé numériquement au présent courrier le dossier complet du PLH 2024/2030 et la délibération 195/24 du 26 septembre 2024 à afficher.

Nous vous contacterons très prochainement pour vous présenter les règlements d'aides communautaires instaurés dans le cadre de ce programme.

Je vous prie d'agréer, **Madame Le Maire, Monsieur Le Maire**, l'expression de mes sincères salutations.

Le Président et par délégation
le Vice-Président chargé de
l'Habitat



Alain CLEDIERE